



SNOP-FO GPMNSN

Monsieur Jean-Rémy Villageois
Directeur général
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, le 10 juin 2026

Objet : Préavis de grève – Adhésion aux mouvements en cours et dépôt d'un préavis du 22 juin 2026 à 08h00 au 31 octobre 2026 à 08h00

Monsieur le Directeur général,

Par la présente, la représentation locale du SNOP-FO souhaite s'associer aux préavis de grève déposés par les syndicats CFE/CGC et CGT le 9 juin 2026 concernant les Officiers de Port et Officiers de Port Adjoints.

Faute de réponses satisfaisantes à leurs demandes répétées, et partageant leurs préoccupations concernant la crise d'effectifs, le non-respect des engagements et la dégradation des conditions de travail, la représentation locale du SNOP-FO soutient ces mouvements et appelle ses adhérents à y participer.

À ce titre, nous déposons un préavis de grève pour la période du 22 juin 2026 à 08h00 au 31 octobre 2026 à 08h00.

Nous soutenons donc les revendications suivantes :

- Le remplacement immédiat des effectifs manquants par :

- Une publication et une mise à jour régulière des postes vacants sur le site du ministère.
- La publication d'offres CNOI pour accélérer les recrutements.
- Le recours à des contractuels pour pallier les vacances de postes.

- La création d'un poste PRF au 1er septembre 2026, afin de compenser la ponction interne effectuée pour pourvoir ce poste.

- Le maintien de la Capitainerie de Nantes en service 12H, pour garantir la continuité des missions régaliennes.

- La mise en place d'un accord de retraite progressive pour les Officiers de Port.

Notre syndicat s'engage à relayer ce mouvement auprès de ses adhérents et à participer activement aux actions qui en découlent, dans le respect du cadre légal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent DELLEUR
Représentant local SNOP-FO GPMNSN